

AVIS DE PUBLICATION DU RÈGLEMENT 1547-M

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire tenue le 10 décembre 2024, le conseil a adopté le Règlement 1547-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie.

L'objet de ce règlement est de fixer les tarifs pour les biens et services offerts par la Ville de La Prairie, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 12 décembre 2024



Karine Patton, avocate
Greffière et directrice du Service du greffe
et des affaires juridiques